

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Novembre 2025.

PRESENTS : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., GOURSAUD Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., ROCHER Ch., GUENE F., ROCHE D., JOULIA G.

POUVOIRS : M. BEAULIEU C. à Mme LAVAUZELLE I., Mme FREMERY C. à M. ROCHE D. – Mme TERNET C. à Mme OZENNE N.

Madame Martine COUTANT a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-08-04 : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DROIT DE RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Monsieur le Maire rappelle que la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif est actuellement d'une valeur de 670,00€ par branchement.

Il propose de conserver ce montant pour 2026 et sollicite l'avis du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE DE CONSERVER** le montant de la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif, soit **670,00€**, avec effet au 1^{er} janvier 2026 :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert ROUGIER

